



SGS Bureau Nivelles

Association sans but lucratif
Organisme agréé

Boulevard L. Mettwie 324 - 1080 Bruxelles
téléphone : (02) 411 60 35 - 411 38 45

DISTRIBUTEUR : Electrabel
Compteur n°
Index :

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Régistre n° - Scellé n° 7219

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 7140 M. P. ...
PROPRIETAIRE :
Adresse :
DEMANDEUR : i. d. m.
Adresse :
INSTALLATEUR : i. d. m.
Adresse :
DVA ou CI : 150 003665 19

Schéma liaison à la terre : TT - TN - IT. Installation industrielle - domestique (art. 87/86 - 87/88 - 88).

Date du contrôle : 2-6-94

Type de contrôle : examen de conformité avant mise en service (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur).
visite de contrôle périodique (RGIE art. 271) (RGPT art. 262) (RT art. 231) (Prescriptions distributeur).
visite de contrôle pour renforcement ou changement compteur (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur).

Type d'installation : Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire :

Type locaux et situation dans l'immeuble y compris caves - grenier, etc. garage chauffé y compris E.I.A.S.E.
SDB, bureau, séjour, cuisine, vestibule, hall

Tout des travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4 / BA5 : oui - non.

Raccordement : Tension 230V V - Protection raccordement : Existante : A - Prévus : 25 A

Câble aliment. tableau princ. : 4 x 10 mm² Inter. gén. : type réf. attest. :

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal.

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 26 ; RA : 5 Ohm ; RI tot : 4,5 Mohm.

DESCRIPTION : (voir schéma en annexe).

L	C	-	Type + Cal. Protection	Type appareil chauffage	Ri Mohm	L	C	-	Type + Cal. Protection	Type appareil chauffage	Ri Mohm
			<u>voir plans</u>								
Dispos. prot. courant différentiel (DPCDR)						1. Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : oui - <u>non</u> . 2. Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : oui - <u>non</u> . 3. Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - <u>salle d'eau</u> : oui - <u>non</u> . 4. Y a-t-il nécessité de zoner : <u>oui</u> - non.					
n (A)	Icc (A)	Δ In (mA)	Circuits protégés								
<u>40</u>		<u>100</u>	<u>tous</u>								
<u>15</u>		<u>10</u>	<u>W X Y Z</u>								

Infractions constatées et/ou notes :

des liaisons équipotentielles sont réalisées.

SDB et P.V.B.

ELECTRABEL. IEN. ICH.
Procès-verbal de conformité
VU le 2-6-94
Le Directeur du Distributeur
Nom : M. K. ...
Paraphé : [Signature]

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSIONS : L'installation est - pas conforme. Le DPCDR est - été plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position ont été visés et sont signés par les trois personnes intéressées.

L'installation doit être vérifiée avant le 15.09 (art. 271 RGIE) ainsi qu'après toute modification ou extension importante.

L'installation ne peut pas être mise - maintenue en service - pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées.